

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 29 novembre 2006 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction générale du personnel et de l'administration

NOR : *EQU0612517A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 23 août 2005 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement, notamment son article 1^{er} ;
Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;
Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu les résultats de la consultation des personnels de la direction générale du personnel et de l'administration du 18 octobre 2005 ;
Vu l'arrêté du 24 janvier 2006 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction générale du personnel et de l'administration ;
Vu l'arrêté du ;
Vu la demande du syndicat CGT en date du 14 novembre 2006 ;
Vu la demande du syndicat FO en date du 16 novembre 2006,
Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique paritaire spécial institué auprès de la directrice générale du personnel et de l'administration est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

Mme Jacquot-Guimbal (Hélène), directrice générale du personnel et de l'administration ;
Mme Le Guern (Anne-Marie), attachée principale d'administration centrale, responsable du département des relations sociales ;
Mme Liebert-Champagne (Monique), directrice des affaires juridiques, informatiques et logistiques ;
M. Dayet (Jean-Christophe), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la sous-direction de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de personnel et d'administration ;
M. Cazottes (François), chef de service du personnel ;
M. Talon (Régis-Michel), adjoint à la directrice des affaires juridiques, informatiques et logistiques ;
M. Motyka (Vincent), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service des effectifs et du budget ;
M. Figeat (Dominique), délégué à l'action foncière, rattaché au ministre ;
Mme Ribon (Pascale), ingénieure en chef des ponts et chaussées, chargée de la sous-direction du développement professionnel ;
Mme Classen (Florence), attachée principale d'administration centrale, responsable du département des affaires générales.

Membres suppléants

M. Rouchayrole (Marc), sous-directeur de l'éthique et du droit privé ;
Mme Dufourmantelle (Aude), sous-directrice des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres ;
Mme Soulie (Marie-Christine), sous-directrice de l'assistance aux services et du droit public ;
M. Malfilatre (Yves), sous-directeur des personnels techniques, d'exploitation et contractuels ;
M. Colin (Didier), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la sous-direction des technologies de l'information ;
Mme Varagne (Dominique), administratrice civile, responsable du département des politiques et des prestations sociales ;
M. Priou (Denis), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la sous-direction du recrutement, des concours et de la formation ;
M. Tapadinhas (Laurent), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la sous-direction de la gestion des compétences et des effectifs, du budget du personnel et du fonctionnement des services ;
Mme Prost-Coletta (Marie), sous-directrice du cadre de vie des agents de l'administration centrale ;
Mme Lecomte (Béatrice), sous-directrice des affaires financières.

Représentants du personnel

Organisations syndicales

FO

Membres titulaires

Jacqueline Balza ;
Emilie Venet ;
Franck Vaufredaz ;
Christain Lemoine.

Membres suppléants

Virginie Rivere ;
Jean-Louis Malochet ;
Marie-Line Caron ;
Pascal Lafosse.

Organisation syndicale

CGT

Membres titulaires

Jean-Claude Bertrand ;
Patricia Cerisay ;
Isabelle Peron.

Membres suppléants

Chantal Bottier ;
Christian Louis ;
Sylvie Wasner.

Organisation syndicale

SERIF-CFDT

Membres titulaires

Josiane Pebrel ;
Alain Poulleau.

Membres suppléants

Marie-Ange Perez ;
Joëlle Torres.

Organisation syndicale

UNSA

Membre titulaire

Adrien Dambrun.

Membre suppléant

Thierry Curie-Nodin.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
Fait à La Défense, le 29 novembre 2006.

Pour le ministre des transports, de
l'équipement,
du tourisme et de la mer :
*La directrice générale du personnel
et de l'administration,*
H. Jacquot-Guimbal